

Le Temps, 18 février 2019

Eoliennes géantes, un mitage programmé du territoire

OPINION

Dans l'Arc jurassien francophone, environ 240 nouvelles éoliennes sont prévues ces prochaines années, si on se réfère aux planifications cantonales. En tenant compte de celles déjà en service au Mont-Crosin, au Peuchapatte et à Saint-Brais, elles porteraient à 260 le nombre total des machines, réparties dans 25 parcs éoliens. Il suffit de jeter un œil à la carte des projets éoliens de Suisse pour comprendre sans peine que l'Arc jurassien serait victime d'un mitage à large échelle: de Bâle à la vallée de Joux, les projets de parcs se succèdent l'un après l'autre.

Sachant que les machines prévues dépassent les 200 mètres de haut et qu'elles génèrent un impact paysager à des kilomètres, un constat s'impose: l'Arc jurassien changerait d'affectation. D'espace naturel et paysager épargné par l'urbanisation rampante, avec une industrie qui se love discrètement au fond des vallées, il serait transformé en une zone dévolue à la production électrique avec 260 turbines érigées sur des crêtes jusqu'à présent préservées. L'ampleur de l'impact paysager est énorme, sans parler des problèmes pour la santé humaine et la biodiversité.

Dans la nécessaire pesée d'intérêts, une telle atteinte est-elle justifiée? Même en partant d'une production élevée des machines (7 GWh par an), les 260 tur-

bines produiraient au mieux 2,9% de la consommation annuelle électrique suisse (chiffres 2017). La consommation tendant à augmenter et la production des turbines à baisser avec le temps en raison de l'usure, la couverture des besoins en électricité tomberait encore plus bas.

Quid des coûts financiers? Si on se réfère aux chiffres des promoteurs à l'exemple du projet aux Bugnens dans le canton de Neuchâtel, à côté du Chaseral, les subventions pour 260 machines nous coûteraient 320 millions de francs par an, soit plus de 6 milliards sur vingt ans. Les retombées financières pour les collectivités locales sont proportionnellement dérisoires, et une part substantielle de cet argent partirait vers l'Allemagne pour l'achat et la main-

tenance des machines. Ajoutons dans la pesée d'intérêts le caractère aléatoire de la production électrique éolienne – qui dépend des caprices du vent – et la faible rentabilité des machines dans les

conditions de vent de l'Arc jurassien, où le facteur de charge dépasse à peine 20%. Nettement moins qu'en mer du Nord par exemple.

L'emprunt au paysage est provisoire, ne cesse-t-on d'entendre. Après vingt ans, un parc éolien peut être démantelé en quelques jours et le lieu remis dans son état d'origine. Sauf que la réalité est tout autre. Une fois une zone éolienne installée et verrouillée par un plan d'affectation, il sera extrêmement difficile d'en venir à bout. Le Mont-Crosin en témoigne clairement: le parc éolien fête ses 23 ans cette année, et il n'a cessé de croître en étendue et en hauteur au fil de son existence. Il est d'ailleurs prévu de l'agrandir encore plus, avec quatre nouvelles machines sur son flanc est. Le provisoire finit par devenir définitif.

L'Arc jurassien est victime de l'approche étroitement sectorielle de la politique énergétique suisse. La Confédération ayant refusé d'assurer la moindre coordination, chaque parc est pensé isolément, sans vue d'ensemble. Sous la double pression des potentats communaux et des promoteurs, les cantons établissent leur planification pour ainsi dire sans tenir compte de ce que fait le voisin. Pire, des éoliennes de 200 mètres de haut sont gérées sous l'angle de l'aménagement du territoire comme de petites girouettes, alors que les impacts se mesurent à des kilomètres.

Six milliards de francs de subventions pour la construction de machines à courte durée de vie et néfastes à tout l'Arc jurassien, produisant une énergie imprévisible au rendement médiocre: l'issue de la pesée d'intérêts est claire. Défigurer ainsi l'Arc jurassien ne se justifie en aucune manière. ■

Six milliards de francs de subventions pour la construction de machines à courte durée de vie et néfastes à tout l'Arc jurassien, produisant une énergie imprévisible au rendement médiocre: l'issue de la pesée d'intérêts est claire. Défigurer ainsi l'Arc jurassien ne se justifie en aucune manière. ■

Les cantons établissent leur planification sans tenir compte de ce que fait le voisin

MICHEL FIOR
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE PAYSAGE LIBRE SUISSE

